

**QUELLES NOUVELLES FRONTIÈRES  
POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ?**

**(II)**

**DES QUESTIONS**

**Des questions ... de bon sens : frontières de sens et sens des frontières**

**Christian BIALÈS**

Professeur honoraire de Chaire Supérieure

en Économie et Gestion

[www.christian-biales.fr](http://www.christian-biales.fr)

Ce site se veut évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

**CHRISTIAN BIALÈS**

Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion  
Montpellier (France)

**[www.Christian-Biales.fr](http://www.Christian-Biales.fr)**

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi [mettre un lien vers cette page](#)

## **-I- LES FRONTIÈRES INTERNES À L'ÉDUCATION NATIONALE :**

Le qualificatif "technique" a pratiquement disparu de toutes les dénominations officielles du Ministère de l'Éducation nationale au profit des termes technologique et professionnel. Quel sens donner à cette évolution du vocabulaire ?

### ***A- Nécessité de se rappeler le sens des mots.***

#### **1) Le sens du qualificatif "technique" :**

- Comme **adjectif**, technique a trois emplois :

- Opposé à "esthétique" : qui concerne les procédés de travail utilisés plutôt que les qualités d'expression exprimées lors de l'exercice d'un art ou de la pratique d'un métier.

Exemples : l'habileté technique d'un chirurgien, la perfection technique d'un pianiste.

-> *Opposé à spéculation et à théorie : qui concerne les applications des connaissances théoriques à la maîtrise pragmatique de la nature et par conséquent en particulier dans le domaine de la production et de l'économie.*

Exemples : un agent technique, le progrès technique, **l'enseignement technique / enseignement "théorique"**.

-> *Opposé à "général" : qui appartient à un domaine particulier, spécial(isé), de l'activité ou de la connaissance et qui a trait à la pratique, au savoir-faire propre à ce domaine.*

Exemples : un ouvrage technique, **l'enseignement technique / enseignement "général."**

Argument étymologique: C'est le premier sens qui correspond à l'origine étymologique du mot puisque technique vient du grec : tekhnikos (m.) et tekhnikê (f.), "propre à un art", sont les dérivés de tekhnê, "art et métier, procédé".

Par conséquent, la technique est l'ensemble des procédés d'un art et/ou d'un métier, en sous-entendant d'ailleurs que ces procédés sont méthodiques et visent l'efficacité, autrement dit l'économie d'efforts et des moyens. Précisons que par procédé il faut entendre toute méthode employée pour parvenir à un certain résultat. Dans ce sens là, on peut parler tout autant de technique de la dissertation ou de procédé oratoire que de technique de gestion des stocks et de procédé de fabrication. On est donc en droit de considérer que toutes les disciplines d'enseignement, y compris celles dites d'enseignement général, peuvent comporter une dimension "technique".

Le second sens indiqué ci-dessus a la même filiation mais limite l'utilisation du mot aux activités pratiques de production, et seulement à celles où il y a transformation de la matière si l'on veut même lui donner un sens encore plus restreint. Cette conception très restrictive explique que l'enseignement technique se limite dans l'esprit de beaucoup au seul enseignement technique industriel.

- Comme **nom**, technique a deux emplois un peu différents :

- Au sens étymologique, une technique est l'ensemble des procédés empiriques et méthodiques employés pour rendre plus efficace et plus économe l'activité par laquelle l'homme produit des biens économiques (par transformation et mise en valeur de la nature). En ce sens, la technique fait partie intégrante de la culture quand on définit celle-ci comme rassemblant les œuvres que l'homme ajoute à la nature en la transformant et qui font l'objet d'une transmission, notamment par l'éducation, au sein d'un groupe social donné.

Remarquons qu'alors qu'en Allemagne par exemple les concepts de civilisation et de culture sont distincts puisque la civilisation correspond à la domination technique et matérielle de l'homme sur la nature tandis que la culture est faite

d'éléments intellectuels et spirituels, dans les pays de langue latine, ils sont au contraire très proches : toute culture est solidaire de son contexte, de son support matériel de civilisation.

- La technique est une méthode permettant d'obtenir un résultat selon certaines règles et/ou en fonction de connaissances scientifiques ; elle correspond par conséquent à un savoir-faire (exemple : la technique de la composition musicale ; les techniques de gestion).

Remarque : Le terme "général" dans l'expression "**enseignement général**" a plusieurs sens qui découlent d'ailleurs les uns des autres :

- Par opposition à "particulier", il concerne tous les éléments d'un ensemble déterminé, ici l'ensemble des "formés" ; en ce sens, l'enseignement général regroupe les différentes disciplines participant à la formation commune des hommes et des citoyens.

Précisons que le mot "discipline" comporte d'ailleurs lui-même deux sens, qu'il convient selon nous de lier : celui de branche de la connaissance et de contenu d'enseignement (avec "matière" pour synonyme) et celui de règle de conduite : par conséquent, toute discipline est à la fois un contenu de savoir et une règle de conduite pour la pensée ; autrement dit, toute matière d'enseignement exige une certaine discipline de l'esprit ; contenu de pensée et discipline de pensée sont liés.

- Il correspond aux éléments de formation fondamentale, "basique".

- Il est à la base de la "culture"

La culture se définit comme étant l'ensemble des connaissances acquises -et requises- pour, dans un contexte spatio-temporel donné, se situer dans le monde et développer le sens critique, le goût et le jugement.

"Je ne dis pas qu'un homme est cultivé lorsqu'il connaît Racine ou Théocrite, mais lorsqu'il dispose du savoir et des méthodes qui lui permettent de comprendre sa situation dans le monde" (J.-P. Sartre).

Précisons à ce propos que l'on parle d'érudition quand on pense à quelqu'un de très cultivé. Le mot "érudition" vient du latin erudere, (de ex, indiquant l'action de sortir de, et de rudis, inculte, ignorant) et qui signifie enseigner, instruire, former.

- Par opposition à "spécialisé", il correspond à des enseignements non professionnalisés : il ne prépare donc pas directement ni précisément à un métier.

## 2) Le sens du terme "**technologie**" :

- Théorie générale des techniques dans leur ensemble ou dans un domaine particulier.

- Anglicisme : technique moderne et complexe.

- Étude des outils, des machines, des techniques utilisées dans les différentes activités économiques.

-> *Ensemble des savoirs et pratiques, fondé sur des principes scientifiques, dans un domaine technique.*

### Remarques :

1) Le Comité d'étude des termes techniques français a censuré cette surcharge suffixale "ologie" qui brouille les significations. On peut en effet se demander si le mot "technologique" n'a pas supplanté le mot "technique" parce qu'il est censé être plus noble, plus chargé de science, plus avancé et également par pure et simple référence au vocabulaire anglo-saxon. Le Robert de la langue française considère dans le même ordre d'idée que dans son sens de technique de pointe, complexe et moderne, le mot "technologie" est utilisé de manière abusive "souvent pour des raisons d'emphase publicitaire" ; et donne comme exemple l'expression de technologie alimentaire.

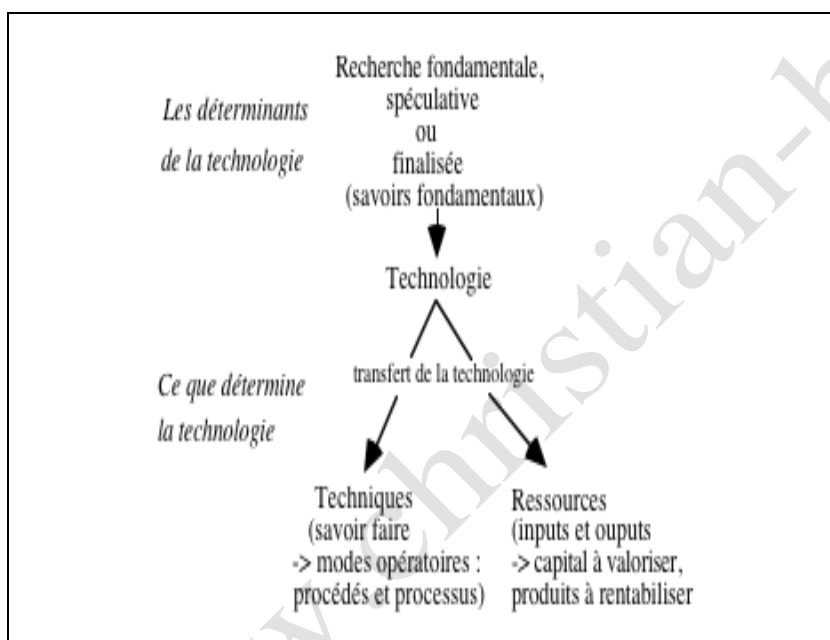
2) G. Simondon indique, dans "Du mode d'existence des objets techniques", que "c'est la pensée philosophique qui doit opérer l'intégration de la réalité technique à la culture universelle, en fondant la technologie".

P. Daumézon, Directeur de l'IUT de Cachan, définit la technologie comme "la transformation de la connaissance en action".

3) La technologie constitue un thème central en économie industrielle pour l'étude du système productif et en gestion pour l'analyse stratégique des firmes.

Dans ses "Fondements d'économie industrielle" (Economica, 1985), Y. Morvan considère que "quand on étudie la "technique", on étudie l'ensemble des procédés mis en œuvre pour produire un bien, tandis que lorsqu'on étudie la "technologie", on étudie aussi la mise en œuvre sociale de cette technique, c'est-à-dire les procédés mais aussi les structures de production : structures des unités qui mettent en valeur le capital, et structures sociales qui mobilisent la force de travail".

Dans "Management stratégique" (Eyrolles, 1993), M. Marchesnay fait également une nette distinction entre technique et technologie, que nous adaptons dans le schéma suivant :



Argument étymologique : Le mot "technologie" vient du grec tekhnologia qui signifie "doctrine d'un art", "exposé des règles d'un art". On doit donc réserver l'utilisation du mot technologie à tout discours sur la technique : elle est l'étude des techniques ; elle ne concerne pas l'emploi de ces techniques. Dans ce sens là, *tout enseignement portant sur les techniques est forcément technologique.*

3) Le sens du qualificatif "**professionnel**" :

- Comme **adjectif**, "professionnel" a deux acceptions :
  - Qui est tel par profession ; de profession.  
Exemple : sportif professionnel
  - > *Relatif à une profession, à un métier.*  
Exemples : activité professionnelle, **enseignement professionnel**  
L'enseignement professionnel prépare à un métier.

- Comme *nom*, "professionnel" a deux significations voisines :
  - Personne qui exerce régulièrement un métier, par opposition à amateur.
  - Personne dont la grande qualité de travail témoigne de son savoir-faire et de son expérience.

### Remarques :

1) Ces définitions privilégient la notion de profession entendue comme toute occupation dont on tire ses moyens de subsistance. Cela correspond à un usage de cette notion qui s'est développé à partir du 15<sup>ème</sup> siècle en s'éloignant assez nettement de l'origine étymologique. En effet, profession vient du latin profiteri (pro et fateri) : "déclarer en public", sens que l'on retrouve non seulement dans "profession de foi" mais aussi dans "professeur"...

2) On parle tout autant de formation professionnelle que d'enseignement professionnel. Il convient donc de délimiter également ces termes d'enseignement et de formation auxquels d'ailleurs on peut ajouter ceux d'instruction et d'éducation.

L'étymologie nous est précieuse ici aussi :

*Enseigner*, du latin insignire, signifie "signaler, distinguer", autrement dit marquer d'un signe, celui d'une culture, pour distinguer l'homme cultivé de celui qui ne l'est pas. Indiquons qu'en latin celui qui enseigne est le praeceptor, de praecipere : "donner des conseils, des leçons, des préceptes". Nous trouvons là le premier sens d'enseignement : le précepte -le principe- qui guide dans la façon d'être et d'agir ; la leçon que l'on tire d'une expérience ou que donne un maître.

*Éduquer* vient aussi du latin mais peut avoir deux origines un peu différentes, celle des verbes educare ("élever, avoir soin de") et educere ("faire sortir, tirer hors"), ce qui renvoie naturellement à l'idée de passage de l'état d'enfant à celui d'adulte (notons avec G. Mialaret, in *Les sciences de l'éducation* ; PUF -QSJ- 1976, que le mot éducation peut être entendu de trois façons complémentaires : éducation-système, éducation-produit, éducation-processus ; rappelons aussi le rapprochement fait plus haut entre éducation et érudition).

*Instruire*, du latin instruere, signifie à la fois "élever, construire" (une maison par exemple) et "outiller, équiper", ce qui correspond donc à la fonction de transmission (performante) de savoirs et savoir-faire (constamment mis à jour) : c'est donc mettre quelqu'un en possession des connaissances qu'il est utile voire indispensable d'avoir.

*Former*, du latin formare, "donner une forme, conformer, façonner", est d'emploi relativement récent dans le sens d'éducation intellectuelle, physique ou morale. Il s'agit d'ailleurs d'un mot d'une utilisation extrêmement générale et diverse : formation d'un mélange, formation d'une société anonyme, formation des cristaux, formation nuageuse, formation aérienne, ... L'habitude est donc d'en préciser le sens en limitant l'usage à un domaine particulier, notamment pour évoquer l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques du domaine considéré. On parle ainsi aussi bien de formation littéraire que de formation professionnelle en comptabilité.

Cela dit, l'éducation est sans doute le terme le plus large parce qu'elle consiste non seulement dans le développement intellectuel mais aussi dans la formation physique et morale ainsi que dans l'adaptation sociale. L'instruction est au contraire le concept qui apparaît comme le plus étroit si on le limite à l'action d'enrichissement du "stock" de connaissances que possède un individu. C'est cette différence que l'on instaure quand on distingue quelqu'un de très instruit et quelqu'un de bien

éduqué : en effet, dans le premier cas, on vise quelqu'un de savant et éclairé, alors que dans le second on définit quelqu'un de bien élevé.

3) La notion d'instruction renvoie très curieusement à celle d'institution (et bien sûr en particulier à la notion d'institution scolaire). En effet, Montaigne et Descartes notamment parlent de "l'institution des enfants" en voulant évoquer leur instruction. Le mot institution continue d'ailleurs aujourd'hui à désigner un établissement privé d'enseignement. Étymologiquement, les deux mots sont construits de la même façon et prennent leur sens dans des verbes de sens très voisins : instruction vient, comme précisé plus haut, du latin *instruere* (in-struere), et institution vient quant à lui du latin *instituere* (in-statuere) ; or, *struere* et *statuere* signifient tous deux "élever", entre autres sens possibles.

Cela dit, il est intéressant de revenir sur le sens plus habituel du mot institution : ensemble des structures organisées et officielles, établies par la loi ou la coutume, tendant à se perpétuer, dans un domaine particulier de l'activité sociale. *Statuere* signifie en effet aussi : "établir, décider, poser en principe, décréter, statuer, ..." et *instituere*, quant à lui : "ménager, ordonner, organiser quelque chose qui existe, ...". Cette origine étymologique explique donc le sens donné à la notion d'institution par E. Durkheim : "un corps défini et organisé", et par M. Weber : groupement établi rationnellement et dont les règlements et statuts s'imposent à tous. Par conséquent, c'est un groupe social qui se définit et s'organise autour d'un ensemble commun de règles, de normes, de valeurs et d'intérêts. En cela, toute institution est sur le plan social un puissant facteur d'ordre, d'identification et d'intégration. L'institution est toujours pétrie par le souci de conservation, de préservation : non seulement de sa propre structure (mot qui vient lui aussi du latin *struere*...) mais aussi des valeurs qu'elle porte et du lien social qu'elle crée : toute institution est "conservatrice" par nature.

***B- Nécessité de préciser les frontières de sens des trois expressions :  
enseignement technique, enseignement technologique, enseignement professionnel***

**1) Les frontières de l'enseignement technique.**

On peut considérer, et c'est d'ailleurs ainsi qu'il faut comprendre "AFDET", association pour le développement de l'enseignement technique, que l'enseignement technique recouvre à la fois les voies technologiques et les filières professionnelles telles qu'elles existent actuellement dans notre système éducatif.

<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE</b>	=	<i>Enseignement technologique</i> + <i>Enseignement professionnel</i>
-------------------------------	---	---

Cela dit, le rappel terminologique fait plus haut concernant le sens à donner à l'expression "enseignement technique" nous invite à faire les **remarques** suivantes :

- L'enseignement technique correspond institutionnellement aux filières du second degré qui ont pour objectif de préparer les élèves à une insertion professionnelle relativement immédiate.
- De ce point de vue, l'enseignement technique remplit la seconde grande fonction de l'éducation selon les termes d'E. Durkheim, la fonction économique, la première étant la transmission des valeurs. L'enseignement technique traduit ainsi fortement les finalités sociales de l'école et son rôle d'adaptation au monde tel qu'il est et tel qu'il évolue.

- Mais en même temps, l'enseignement technique permet aux élèves peu enclins aux études classiques, peu sensibles à la pédagogie traditionnelle et peu portés à l'abstraction pure, de valoriser les autres facettes de leur intelligence, leurs "talents concrets" pour reprendre l'expression du recteur Bonvalet, ancien Directeur de l'ENSET. Car ce qui caractérise l'enseignement technique, c'est la place privilégiée qu'y occupent les contenus d'enseignement concrets et les méthodes de pédagogie actives.

- Cette prééminence du concret et du pratique dans l'enseignement technique a hélas pour effet pervers de faire aussi de lui une sorte de voie de remédiation et même de relégation pour les élèves qui sont déclarés en échec dans les voies "classiques". Nous retrouvons alors le thème récurrent de la dévalorisation. Mais cette dévalorisation est d'autant plus paradoxale qu'elle concerne l'enseignement technique (du second degré) et pas du tout l'enseignement supérieur à vocation professionnelle avec en particulier le système des grandes écoles. Voir sur ce point les repères historiques.

## 2) Les frontières de l'enseignement technologique.

**Institutionnellement**, l'enseignement technologique correspond aux différentes voies de l'enseignement du second degré qui conduisent depuis le milieu des années 80 aux baccalauréats technologiques.

En effet, c'est en 1985 que la loi-programme dite loi Carraz réforme l'enseignement technologique et professionnel :

- > création des baccalauréats professionnels ;
- > les baccalauréats de technicien (créés en 1965) deviennent baccalauréats technologiques ;
- > les LEP deviennent des LP et les LT des LEGT ;
- > enseignement de la technologie au collège, associant la gestion aux disciplines industrielles et privilégiant la démarche de projet ;
- > création des secondes indifférenciées avec des options technologiques.

L'architecture du second cycle des lycées dressée par cette loi n'a pas été sensiblement modifiée par les textes suivants, y compris les lois importantes telles que la loi d'orientation de 1989 -dite loi Jospin- ou les différentes réformes des lycées qui se sont succédées ("réforme Bayrou", "réforme Allègre").

Si bien que l'on est toujours dans une structure à trois pôles essentiels :

- pôle des voies générales -> poursuite d'études supérieures longues ;
- pôle des voies technologiques -> poursuite d'études supérieures courtes ;
- pôle des voies professionnelles -> entrée dans la vie active.

**Concrètement**, deux interrogations doivent être adressées au système actuel :

- Une question sur la validité aujourd'hui de la distinction de ces trois pôles.

En effet, sous la pression à la fois de la demande sociale d'une poursuite d'études qui se généralise et d'une tendance forte à l'augmentation des compétences requises par les nouvelles conditions de la production ainsi que par le développement des activités industrielles et de services à contenu élevé en travail qualifié, on constate d'une part que les titulaires de baccalauréat technologique sont de plus en plus nombreux à mener des études supérieures longues et d'autre part que sont également de plus en plus nombreux les bacheliers professionnels qui expriment le désir de continuer leurs études.

- Une question plus générale liée au sens à donner au terme technologique.

Car *trois observations* peuvent remettre en cause la relation trop étroite faite entre enseignement technologique et filières technologiques :

- L'enseignement technologique est dispensé ailleurs que dans les voies préparant au seul baccalauréat technologique, et ce à la fois en amont et en aval de lui, puisqu'on le trouve explicitement dans les collèges (enseignement de *technologie* de la 6ème à la 3ème) et dans les Instituts universitaires de *technologie* (IUT).

- En quoi le contenu des disciplines "techniques" est-il "professionnel" en LP et "technologique" en LEGT ? Quels sont les critères de distinction et de spécificité ? Ne les trouve-t-on pas paradoxalement plutôt du côté de l'enseignement "général" ?

- Si l'enseignement technologique a pour but, pour reprendre la définition donnée plus haut, de former aux savoirs et pratiques, fondés sur des principes scientifiques, dans un domaine technique plus ou moins délimité, on peut, à l'époque des techno-sciences qu'est spécialement la nôtre, être légitimement tenté d'en faire une composante de la culture de base de l'homme moderne tout en même temps qu'un élément indispensable pour sa formation professionnelle plus ou moins immédiate.

### 3) Les frontières de l'enseignement professionnel.

**Institutionnellement**, la voie professionnelle correspond aux lycées professionnels qui préparent les diplômes professionnels de niveaux V et IV.

Même institutionnellement, l'enseignement professionnel dépasse les frontières du L.P. puisque peuvent être qualifiées de professionnelles toutes les filières préparant à un diplôme professionnel, c'est-à-dire reconnu comme tel par les conventions collectives et dont les contenus de formation sont discutés par les commissions professionnelles consultatives (CPC). C'est en particulier le cas des STS où l'on prépare les BTS.

**Concrètement**, quatre questions viennent troubler la lisibilité de la notion et par conséquent remettent en cause la pertinence des catégories actuelles :

- Le DUT que délivrent les IUT n'est-il pas reconnu lui aussi comme diplôme professionnel ?

- Comment qualifier les études dispensées en école d'ingénieur ou en école de commerce et de gestion ? Les études dans les facultés de médecine et de droit ne sont-elles pas elles aussi "professionnelles" ?

- L'enseignement professionnel ne doit-il pas être un enseignement préparant à la vie professionnelle tout entière, à tout un parcours professionnel, plutôt que la préparation stricte à un métier ?

- Ne peut-on pas soutenir que l'enseignement dit "général" participe lui aussi à la formation professionnelle tout comme d'ailleurs l'enseignement dit "professionnel" participe également à la formation de l'homme dans sa globalité ?

## -II- LES FRONTIÈRES INTERNES À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

L'enseignement technique est lui-même parcouru par au moins **trois dichotomies**, et nous évoquerons ici plus spécialement la troisième :



**1) enseignement technique court / enseignement technique long**, ce qui correspond à la distinction au sein du seul second degré des filières des LP et celles de LEGT et par conséquent à la distinction institutionnelle entre les voies professionnelles et les voies technologiques.

**2) enseignement technique pré-bac / enseignement technique post-bac**, ce dernier se décomposant lui-même en E.T. supérieur court (voies menant aux diplômes professionnels de niveau III : BTS, DUT, ...) et E.T. supérieur long (voies menant aux diplômes de niveaux II et I : diplômes des grandes écoles, licences et maîtrises professionnalisées).

**3) enseignement technique industriel / enseignement technique tertiaire.**

Cette troisième distinction appelle plusieurs réflexions :

- L'enseignement technique trouve sa raison d'être historique dans l'enseignement industriel et même plus précisément manuel. On remarque une corrélation naturellement très étroite entre l'émergence de l'enseignement technique et la révolution industrielle puis entre le développement de l'enseignement technique et l'évolution du système productif et de l'organisation du travail dans les entreprises (triomphe du taylorisme).

- Aujourd'hui, l'économie des services prend le pas sur les autres secteurs d'activités économiques et les activités industrielles elles-mêmes se "tertiarisent". C'est une explication majeure, en termes de débouchés, de l'évolution des effectifs d'élèves inscrits dans les différentes sections de l'enseignement technique : aujourd'hui, il y a pratiquement deux fois plus d'élèves en STT (Sciences et technologies tertiaires) qu'en STI (Sciences et technologies industrielles). Mais une explication complémentaire, en termes d'image, réside dans la domination qu'exercent spécialement en France les activités conceptuelles et le travail intellectuel ainsi que dans les préjugés concernant les métiers de l'industrie : les premières journées de l'industrie qui se sont tenues à Paris du 18 au 20 juin 1999 ont bien montré que l'industrie est à la fois mal connue et mal aimée des jeunes (cliché du bleu maculé de cambouis). Tout cela détourne les jeunes de l'enseignement technique industriel. Cela est d'autant plus dommage que dans plusieurs activités industrielles il y a des offres d'emploi non satisfaites et ce malgré des conditions de travail et de rémunération très avantageuses, et que macroéconomiquement il y a une corrélation très étroite entre emploi industriel et emploi total : l'évolution de l'emploi total est d'autant plus favorable que l'emploi industriel est vigoureux (cas des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni), et inversement (cas de la France et dans une moindre mesure de l'Allemagne).

- Plus fondamentalement encore, il convient de remettre en cause la distinction emploi industriel / emploi tertiaire, qui est en effet de moins en moins adaptée, vu la nouvelle révolution technologique que nous voyons se développer sous nos yeux -spécialement dans le domaine des NTIC-, avec toutes les conséquences qu'elle implique en matière de compétences exigées et donc de qualifications recherchées.

Cette remise en cause peut avoir deux conséquences lourdes concernant l'enseignement technique :

- Quid de la coupure E.T. industriel / E.T. tertiaire ?

La place des enseignements de gestion est à valoriser et à renforcer dans les filières industrielles : les affres que connaît la création d'entreprise s'expliquent presque toujours par l'insuffisance des connaissances en gestion des chefs d'entreprise. De même, des enseignements sur l'histoire des sciences et des techniques s'avèrent indispensables aux élèves des séries tertiaires.

- Quid de la distinction E.T. tertiaire / E. général ?

Les métiers dits du tertiaire font aujourd'hui davantage appel aux capacités à la communication interpersonnelle et au sein de groupes plus autonomes, à l'analyse de situations et

de systèmes plus complexes, à la prise d'initiative et de responsabilité, ..., ce qui doit conduire à consolider le socle des connaissances générales avant de fournir une formation spécialisée dans les techniques d'organisation, de communication et de gestion, les enseignements économiques et juridiques faisant naturellement partie intégrante de ce socle culturel, celui des humanités modernes.

Dans son édition du 25 janvier 2000, le journal Le Monde rapporte les propos de S. Chirache, de la mission éducation-économie-emploi du ministère de l'Éducation nationale : " La France a choisi la course à l'adéquation entre formation et emploi, mais on pourrait, comme nos voisins, parier sur l'excellence d'une formation académique, généraliste, transversale". Dans le même ordre d'idées, Ph. Méhaut, directeur-adjoint du CEREQ, considère que la régulation entre offre et demande doit plutôt être, sur le socle d'une formation initiale de haut niveau, la mission de la formation continue. Ces réflexions nous amènent tout naturellement à évoquer les relations école-entreprise.

### **-III- LES FRONTIÈRES EXTERNES : ÉCOLE ET ENTREPRISE**

#### ***A- Le(s) sens de la relation école-entreprise.***

La relation école-entreprise est au cœur de plusieurs questions vives :

1) Quel doit être le degré d'ouverture de l'école ? À refuser l'ouverture, l'école risque l'implosion et à la trop généraliser, elle court à sa dissolution. Que peut-il en effet rester de l'école si tout est dans l'école ou si l'école est dans tout ?

La crise de l'école n'est-elle pas en définitive celle du sens de sa "clôture" ? *"L'école d'aujourd'hui est comme prise en étau entre deux forces ou deux logiques : celle de sa forme héritée, la renfermant sur elle-même et le monde clos d'une unité éducative postulée, celle d'une ouverture sur un monde tout à l'opposé, un monde fragmenté et parcouru de flux incessants, un champ culturel et social éclaté (...) désarmant d'avance toute tentative d'intégration dans une vision générale (...) L'école de la diversité ne pourra faire l'économie d'une redéfinition de la culture scolaire, d'une refondation de la clôture qui donne sens et différence à la culture qu'on bâtit dans et par l'école (...) Elle doit redéfinir une culture scolaire capable de concilier l'utilitarisme et le sens. Il lui faut à présent réintégrer ce que l'universalisme tendant à exclure : les individus et leurs subjectivités, la diversité des sujets, des acteurs sociaux et de leurs demandes."* (A. Kerlan. L'école à venir. ESF).

Avec cette question, nous retrouvons la principale critique de la pédagogie traditionnelle que font tout aussi bien la pédagogie nouvelle que la pédagogie "socialiste" (voir la note dans les repères historiques).

2) Comment concilier théorie et pratique, accumulation de connaissances et application sur le terrain ?

3) Comment faire converger les savoirs scolaires et les savoirs sociaux tels qu'ils sont exprimés au travers des pratiques sociales de référence ?

4) Comment préparer au monde qui vient sans se laisser abuser par les idées et l'air du temps, comment aider à construire des parcours professionnels pour toute une vie sans se laisser dominer par les conditions contingentes du marché du travail ? De façon plus polémique, comment l'école peut-elle s'ouvrir au monde de l'entreprise sans compromettre sa mission et ses valeurs ?

5) S'il semble bien y avoir consensus pour reconnaître que le savoir est la frontière identitaire de l'école, l'école n'est-elle pas cependant aussi un lieu de vie en même temps que l'entreprise est également un lieu de formation ?

Et s'il semble alors y avoir conciliation entre école et entreprise, quel partage des rôles instaurer entre l'une et l'autre, quelle coopération développer entre elles ? Et en même temps, comment assurer la cohérence de la formation et préserver l'unité fondamentale de l'éducation ? "*Unité intellectuelle tout d'abord, il s'agit bien de <<former un esprit>> et de le former comme un tout (former un esprit = former un esprit), et non pas seulement de le doter d'une diversité de connaissances dispersées et de savoir-faire juxtaposés . Mais aussi unité morale et esthétique : l'esprit ne va pas sans la volonté, il s'agit d'éduquer la personne. Et puis enfin unité politique : la formation du citoyen sera l'ambition de l'école républicaine (...)*" (A. Kerlan).

**B- Le(s) sens de l'alternance école-entreprise.**

### 1) Les différents sens de la formation professionnelle (analyse dans l'espace)

De manière générale, la formation professionnelle a un objectif essentiel qui est opérationnel, celui de permettre l'insertion professionnelle, d'améliorer face aux mutations technologiques, économiques et sociales l'adaptabilité et l'efficacité autant collectives qu'individuelles : l'alternance est de ce dernier point de vue la précieuse occasion, spécialement pour les jeunes :

- d'un premier contact avec le monde de l'entreprise et du travail , et donc aussi celle d'un apprentissage de "compétences comportementales" et de "qualifications sociales",
- de contextualisation et d'intégration de savoirs théoriques,
- d'un retour de motivation, surtout pour ceux qui refusent l'école,
- d'une aide au choix et à l'orientation.

Au-delà de ces objectifs et principes communs, les différents pays mettent en œuvre des systèmes différents de formation professionnelle selon leurs culture et structure sociopolitique propres.

◇ Les trois modalités de la formation professionnelle (F.P.) :

<b>F.P.</b>	<p><b>scolarisée</b> - avec ou sans <i>diversification</i> / enseignement général : cas de la France avec forte diversification (mais tardive)</p> <p>- avec ou sans <i>fractionnement</i> : cas de la France, avec fractionnement (incomplet*) E. prof. / E. techno.</p> <hr/> <p><b>alternée</b> - alternance <i>consécutive</i> cas du Japon</p> <p>- alternance <i>simultanée</i> cas de l'Allemagne (système dual)</p> <hr/> <p><b>déscolarisée</b> - pour <i>formation</i> professionnelle cas du Japon et des États-Unis</p> <p>- pour <i>insertion</i> professionnelle cas du Royaume-Uni.</p>
-------------	--

\* incomplet dans la mesure où en France, contrairement à l'Allemagne, la voie professionnelle de L.P. ne concerne par définition que le second degré, sans se poursuivre en tant que telle au-delà. Le fait que la réforme Allègre des lycées prévoit la possibilité d'ouvrir des STS en L.P. constitue de ce point de vue une évolution importante.

◇ Les trois groupes de pays selon le système dominant de formation professionnelle :

<b>Pays à tradition d'alternance</b> par apprentissage, donc avec prédominance "entreprise" l'école.	<p>Allemagne : système dual ; Autriche, Suisse.</p> <p>Danemark et Norvège : les ateliers dépendent de l'école.</p>
<b>Pays où la F.P. est à prédominance scolaire</b>	<p>France, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Finlande.</p> <p>Suède : FP scolarisée à partir du post-secondaire ; c'est le cas aussi au Japon et aux États-Unis.</p>
<b>Pays où il n'y a pas vraiment de système institutionnalisé de F.P. :</b> la responsabilité en incombe de fait aux entreprises	<p>Royaume-Uni, Australie, Japon et États-Unis (niveau secondaire)</p>

## 2) L'évolution du sens de la formation professionnelle (analyse dans le temps)

Le sens de la formation professionnelle a évolué au fil des décennies :

"Production de qualifications nécessaires au moment de la reconstruction nationale et de la modernisation (1945-1959), promotion individuelle et collective à l'époque de l'industrialisation-reconversion (1959-1971), amélioration de la production des entreprises lors de la fin de l'expansion (1971-1977), la formation privilégie la liaison formation-emploi dans un contexte de crise approfondie (depuis 1975). On cherche donc actuellement à maintenir ou à remplacer un maximum d'emplois, en faisant jouer un double rôle à la formation : celui de régulateur social et celui de processus producteur de qualification. Et, justement, l'alternance semble particulièrement appropriée à ce contexte en tant que mode pédagogique, puisqu'elle met en œuvre la liaison

*formation-emploi, réhabilite la culture technique, réconcilie la formation générale et la formation professionnelle, la culture et le travail, l'intellectuel et le manuel. (...) L'alternance a donc bien un sens social. (...) Elle a aussi un sens pédagogique. Sur ce plan, l'essentiel se joue dans les rapports situation de formation-situation de travail ; tout le problème tient au type d'articulation que l'on va organiser entre les deux.*

*Certains vont considérer la situation de travail comme un lieu d'application, de concrétisation sociale de ce qui a été acquis pendant le temps de formation (exemple : stage d'application en entreprise).*

*D'autres vont justifier les agencements opérés en formation par la réalité du travail. D'autres encore vont essayer d'intégrer la situation de travail et la situation de formation en considérant l'entreprise elle aussi comme un lieu d'apprentissage et de formation. Autrement dit, ce qui est alors en cause, c'est la définition et la reconnaissance de ce qu'est le savoir, en ce sens qu'il ne relève plus ni a priori ni a posteriori d'un lieu qui serait celui de la formation" (J. Houssaye. École et vie active. Delachaux & Niestlé). Plus loin, l'auteur reprend ces trois modalités d'alternance en les qualifiant respectivement d'alternance-juxtaposition, alternance-exploitation et alternance-production.*

Le projet de "Lycée pour le XXIème siècle" du Ministre C. Allègre prévoit un "*enseignement professionnel intégré*", avec une triple intégration : "institutionnelle, celle du lycée professionnel à l'éducation nationale ; pédagogique, celle de la formation générale à la formation professionnelle, celle des périodes en entreprises au sein de la formation professionnelle" (Conférence de presse du 24/6/1999).

On peut penser que l'intégration institutionnelle correspond tout autant à un constat qu'à un objectif à poursuivre, alors que les deux autres formes d'intégration restent des objectifs à atteindre.

En ce qui concerne l'intégration pédagogique, elle peut prendre un aspect que le Ministre n'évoque pas mais que révèlent des expériences menées ici et là et auquel on pourrait associer l'expression d'intégration *verticale*, qui serait d'ailleurs non seulement pédagogique mais également institutionnelle : il s'agit de la création de sections de techniciens supérieurs (STS) en lycée professionnel.

En ce qui concerne l'intégration des périodes en entreprises au sein de la formation professionnelle, que l'on pourrait qualifier d'intégration *horizontale*, elle manifeste la volonté d'intensifier le partenariat école-entreprise : les notions de projet personnel de l'élève et de contrat de formation tripartite (élève-lycée-entreprise), la mise en place de coordonnateurs au niveau académique, voire à celui des établissements, pour concrétiser le lien avec les milieux économiques, la constitution éventuelle de GIP (groupement d'intérêt public) pour favoriser la coopération technologique entre lycées et entreprises, sont autant de facteurs qui peuvent donner un nouvel et puissant essor à la pédagogie en alternance en France.

Cette évolution fait inmanquablement penser au développement actuel que connaissent les entreprises, petites ou grandes, celui des relations en réseaux. Les études menées en ce domaine montrent que trois carburants importants alimentent les relations interentreprises : le contrat, l'incitation, la confiance. Les relations école-entreprise peuvent également puiser là leur énergie. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'aux États-Unis l'enseignement en alternance s'appelle "cooperative education" ...